

**AFR/RC18/R2 : 1967-1968**

Le Comité régional,

Ayant examiné et discuté de manière approfondie l'excellent et très complet rapport annuel 1968 du Directeur régional ;

Après avoir écouté et enregistré avec un intérêt tout particulier les explications et éclaircissements complémentaires apportés par le Directeur régional au cours de la discussion,

1. PREND ACTE, à la satisfaction unanime de toutes les délégations, de ce rapport ;
2. NOTE avec joie l'accroissement et l'élargissement de l'aide de notre Organisation dans la mise en œuvre des programmes de santé dans les différents pays de la Région ;
3. SE REJOUIT des progrès et des résultats encourageants enregistrés dans la Région en ce vingtième anniversaire de l'OMS ;
4. FELICITE le Directeur régional et tous ces collaborateurs pour leur inlassable dévouement et leur claire compréhension de nos problèmes qui ont toujours été abordés avec réalisme et compétence.

Septembre 1968, **18**, 3